

C'est aujourd'hui que vient devant le tribunal correctionnel de Lille le procès intenté au Propagateur pour injures au Conseil académique.

On sait que, depuis qu'il a reçu avis de ce procès, notre honorable confrère a formulé contre M. le recteur Foncin les accusations les plus graves.

Nous avons cru devoir reproduire divers de ses articles, à titre de documents et sans en prendre en aucune façon la responsabilité. C'était à un incident tellement considérable qu'il nous était impossible de le passer sous silence.

Nous nous attendions à une réponse de M. Foncin que nous avons été des premiers à solliciter; jusqu'ici, cette réponse n'est pas venue.

Il ne serait cependant pas impossible que notre confrère, dont la bonne foi est hors de cause, eût été inexactement ou incomplètement renseigné. Il paraît, en effet, difficile d'admettre qu'un haut fonctionnaire de l'Université ait pu ajouter de longs motifs à un jugement qui, d'après le Propagateur, n'en aurait contenu aucun et altérer le dispositif « en y ajoutant après coup, toute une disposition qui en dénaturait l'effet ».

Si le Propagateur a été induit en erreur, comme quelques personnes persistent à le croire, nous supplions M. Foncin, pour l'honneur de l'Université, honneur qui intéresse tout Français, ami ou adversaire du gouvernement, de donner enfin au public une explication nécessaire.

Est-il besoin de dire que nos colonnes seront largement ouvertes à la défense, dans ce débat où nous n'avons cru devoir prendre aucune part personnelle.

P. S. — L'affaire du Propagateur est remise à huitaine, afin de permettre au journal de citer en témoignage les membres du Conseil académique.

Nous lisons dans le Propagateur :  
« Notre connaissance, six journaux, le *Mémorial de Lille*, le *Journal de Roubaix*, l'*Émancipateur*, le *Peuple*, le *Journal de Valenciennes*, ont reproduit textuellement l'accusation à laquelle, depuis trois jours, M. le recteur Foncin ne trouve pas un mot à répondre. »

« Depuis trois jours aussi, silence complet de l'*Écho du Nord*, l'officieux du premier degré qui avait eu la première du jugement laissé. »

« L'épistole trois jours également, silence complet du *Progrès du Nord*. »

« Après un jour de réflexion, le *Petit Nord* avait balbutié quelques mots équivoques. Nous en avons fait bonne justice. Aujourd'hui, il bat son retraite, déclarant qu'on ne discute pas avec des gens comme nous. »

« Reste donc acquis : l'*Union*, et le *Journal de Lille*. M. Foncin a commis un faux dans l'exercice de ses fonctions comme recteur, président du conseil académique, en ajoutant de longs motifs à un jugement qui n'en contenait aucun, en altérant le dispositif — et en y ajoutant, après coup, toute une disposition qui en dénaturait l'effet. »

Notre correspondant particulier de Paris nous a télégraphié hier soir :  
« Le décret relatif à la rue de la gare de Roubaix a été rendu et notifié au Préfet du Nord le 11 décembre. »

« Je vous rappelle que ces sortes de décrets ne paraissent pas au *Journal officiel*. »

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui publie le décret suivant autorisant l'ouverture d'un magasin général et d'une salle de ventes publiques à Tourcoing sous la direction de M. Anthime Desmettre.

« Le Président de la République française,  
Sur le rapport du ministre de l'Agriculture et du Commerce,  
Vu la demande formée par le sieur Anthime Desmettre, à l'effet d'être autorisé à ouvrir et à exploiter un magasin général et une salle de ventes publiques de marchandises aux enchères et en gros, à Tourcoing ;

« Vu le plan produit par le pétitionnaire, à l'appui de sa demande ;  
« Vu les avis émis, relativement à cette demande, par le tribunal de commerce et la chambre de commerce de Tourcoing et par le préfet du Nord, tant en ce qui concerne le magasin général, qu'en ce qui touche la salle de ventes publiques ;

« Vu l'arrêté du préfet du Nord, en date du 12 août 1889, qui a autorisé l'exploitation du magasin général sus-indiqué, et qui a disposé que le permissionnaire devait, avant d'user de ladite autorisation, fournir, pour la garantie de sa gestion, un cautionnement de 30,000 fr., le chiffre de ce cautionnement pouvant être ultérieurement élevé jusqu'à concurrence de 10,000 francs le permissionnaire et la chambre de commerce entendus ;

« Vu la déclaration de versement à la caisse des dépôts et consignations par le sieur Anthime Desmettre de la somme de trente mille francs, (30,000) pour cautionnement en garantie de sa gestion pour l'exploitation de magasins généraux et salle de ventes publiques à Tourcoing ;

« Vu la loi du 28 mai 1838 et les décrets des 12 mars 1859 et 30 mai 1863 ;  
« La section des travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce et des affaires étrangères entendus ;

Nous ne sommes pas surpris des évolutions préparatoires du radicalisme tourquennois qui s'approprie, nous le savons, à jeter feu et flamme, mais nous serions étonnés au delà de toute expression, de voir atteint, le but anti-catholique et révolutionnaire qu'il se propose.

Les ouvriers de Tourcoing connaissent et apprécient, malgré les calomnies et les outrages, les bienfaits de la Religion. Ils savent la sollicitude dont les entourent et l'intérêt que leur portent, les associations catholiques, composées des hommes les plus probes et surtout les plus attentifs à leurs besoins. Ils n'ignorent pas, en outre, quels sont les personnages dont les manœuvres les sollicitent en sens contraire.

En présence des actes (l'entêtement civil de la rue du Haze, l'assaut acharné du couvent des Maristes), et des tentatives (intervention de tous les services, tracasseries de toutes sortes aux œuvres de foi et de bienfaisance), du radicalisme tourquennois, ils ont leur jugement fait ; et comme nous sommes heureux de le dire, nos honorables et laborieux ouvriers ne sont pas encore pervertis par les dangereux sophismes d'une certaine presse, nous n'avons aucune crainte des résultats du vote.

Un comité conservateur s'est constitué à Lille pour préparer les élections municipales du 9 janvier. Ce comité, dit *Comité des libertés publiques*, va publier un manifeste signé par toutes les notabilités de Lille, et qui contiendra une protestation contre les actes de la municipalité radicale sortante, surtout contre la laïcisation des écoles.

En vue des élections municipales, la Fédération républicaine électorale des Cercles, syndicats et corporations de Lille, 36, rue Notre-Dame, a l'honneur de publier un programme comprenant : 1° La revendication de vingt réformes politiques, y compris le divorce, les réformes électorales, les réformes judiciaires, les réformes administratives, notamment refus de tout subside ou indemnité pour le clergé et les maisons religieuses.

« Tout commentaire serait superflu, » comme le dit lui-même le citoyen Michel, secrétaire général qui signe « par mandat » de la Fédération.

Le rapport concernant l'établissement d'une école d'arts-et-métiers à Lille a été déposé hier sur le bureau de la Chambre.

Aujourd'hui, à midi, devant le tribunal de première instance de Lille, a eu lieu l'installation de M. Plaisant, récemment nommé juge suppléant chargé de l'instruction, en remplacement de M. Remy.

Les agents de change de Lille se sont réunis ce soir à 4 heures, au local de la Bourse pour procéder à l'élection de leur syndicat pour 1891.

Le syndicat actuel, M. Liagre et ses adjoints MM. Verbiest et Pajot ont été réélus.

Nominations ecclésiastiques : M. Beck, vicaire à Lille, Sacré-Cœur, est nommé curé de Roubaix ; M. Demouy, vicaire à Tourcoing, Saint-Christophe, est transféré à Lille, Sacré-Cœur.

MM. Les maires recevront prochainement la cadre destiné à établir le mouvement de la population en 1889. Ce cadre devra être rempli avec soin et renvoyé à la sous-préfecture dans le courant de janvier.

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, M. Louis Barin, architecte à Roubaix, est admis au nombre des architectes des communes et des établissements publics du département.

M. Pison, sous-chef de musique de l'école d'artillerie, est nommé chef de musique au 43<sup>e</sup> de ligne.

M. Bascals de Réals, sous-chef d'état-major au 1<sup>er</sup> corps d'armée, passe en la même qualité au 11<sup>e</sup> corps d'armée et est remplacé à Lille par M. Riff, lieutenant-colonel du génie, hors cadre, actuellement chef d'état-major de la 3<sup>e</sup> division d'infanterie.

M. de Vanx d'Achy, capitaine-adjoint major, breveté, au 73<sup>e</sup> de ligne, est confirmé dans les fonctions qu'il exerceait déjà depuis un certain temps à l'état major du 1<sup>er</sup> corps d'armée.

M. Bizard, ex-lieutenant au 43<sup>e</sup> ex-officier d'ordonnance de M. le général de brigade du Guiny, nommé il y a un mois environ capitaine au 43<sup>e</sup> de ligne, reste en cette qualité au même corps, en remplacement de M. Water, admis à la retraite.

M. Huin, lieutenant au 22<sup>e</sup> de ligne, passe en la même qualité au 33<sup>e</sup>, à Arras.

Instruction publique. — La Société de géographie de Lille a tenu jeudi sa séance mensuelle dans le local de la Société industrielle, au Cercle du Nord, sous la présidence de M. Tellez, vice-président. — M. le président Grépy était absent.

Parmi les communications qui ont été faites, nous devons signaler un mémoire de M. Dubucq, de Roubaix, sur le canal de l'isthme de Panama. M. Dubucq, qui arrive de Panama où il a eu la douleur de voir sa femme payer de sa vie l'insalubrité des terres basses, considère comme à peu près impossible la construction du canal par des ouvriers européens ; il conclut à la construction par des ouvriers chinois.

La société a procédé au remplacement des membres du bureau faisant partie de la série sortante. Tous ont été réélus, à l'exception de trois démissionnaires qui ont été remplacés par MM. Delessert, de Croix, Faucher, directeur de la salpêtrerie nationale à Lille, et Dubucq.

conservatoires de Bruxelles et de Gand ; Aug. Guillaume, trombone solo de la musique d'artillerie de Douai ; Arné, piston, et Demartelaine, chanteur comique.

Voici le programme de la soirée :  
PREMIÈRE PARTIE. — Wagner, marche triomphale du *Tannhäuser*, Grande-Fanfare. — Götterfrühd, le *Mezzopiano*, Vermeer, — Paimpère, Morceau de salon, Arné. — Limondor, air du *Maitre Chanteur*, Wagnenberger. — N. Bousquet, air varié, Guillaume. — Gouand, air de la *Reine de Saba*, Vermeer. — Arhan, air varié, Arné. — Aubur, duo de la *Muette de Portici*, Vermeer. — Wagnenberger. — Gouand, Chansonnette. Demartelaine.

Le piano sera tenu par M. Desourmont.  
L'Union chorale, de Lille, organisée pour lundi, dans la salle Becker, rue Esquermoise, un grand concert dans lequel on entendra M. Riquier-Delaunay ; Mlle De-launay, son élève ; M. Franquet, chanteur de genre, de Douai, et plusieurs artistes et amateurs.

La Musique Municipale de Croix offrira le samedi, 25 novembre, à ses membres honoraires un grand concert vocal et instrumental qui aura lieu dans la salle des concerts, avec le concours de plusieurs artistes distingués. Cette fête musicale aura lieu à six heures. En voici le programme.

PREMIÈRE PARTIE.  
Ouverture de *Quintette*, Musique Municipale. — Romance, M. E. de Coppé. — Chansonnette, scène comique, M. Gouand. — Air varié pour alto, L. Van der Linden. — Romance, M. Gouand. — Chansonnette comique, M. Gouand.

DEUXIÈME PARTIE.  
Ouverture, *Poêle et Paysan*, Musique Municipale. — Romance, M. Gouand. — Chansonnette comique, X. — Air varié pour alto, César Petit. — Romance, E. de Condé. — Chansonnette comique, M. Gouand.

Le piano sera tenu par Mlle Rivollet.  
Toute personne étrangère à la société sera admise en payant 1 fr. d'entrée. Les bureaux seront ouverts à 5 h. 1/2.

Les brancards d'une voiture dans laquelle se tenaient trois personnes se sont subitement brisés, hier soir, rue Saint-Georges, en face de l'épicerie Raux. Toutes trois furent jetées sur le pavé. L'une de ces personnes, M. Elie Cateau, cabaretier, 37, à Lille, M. Desmet, marchand de vin, et M. Elie Cateau, cabaretier, à qui la jambe droite fracturée. Des deux autres, M. Coulogne, de Lille, a reçu plusieurs contusions aux jambes. M. Buysse, marchand de moutons dans la même ville a été relevé sain et sauf.

La voiture contenait 6 à 700 kilog. de peaux et l'on suppose que c'est à ce poids exagéré que l'on doit la fracture des deux brancards.  
M. Elie Cateau a été transporté chez lui.

Hier matin, on a trouvé morte, dans la chambre garnie qu'elle occupait, rue Saint-Jean, une jeune fille, Léonie Bernart, âgée de 22 ans.

Cette jeune fille était atteinte de phthisie pulmonaire. On croit qu'elle a succombé à une hémorragie interne.

La police de Roubaix vient de faire une capture très-importante. Après une enquête très-arrogiement menée et dont nous donnerons les détails dans notre prochain numéro, elle vient de mettre la main sur la bande qui s'est signalée en ces derniers temps par ses vols de laine.

Sept arrestations ont eu lieu.  
Dans l'après-midi d'hier, le car n° 5 venant de Tourcoing a heurté, à hauteur de la rue Jacquart, un tombereau d'ébouage que son conducteur n'avait pas eu le temps de faire appuyer à droite de la voie. Tout s'est brisé à des dégâts matériels.

Quelques heures plus tard, un second choc a eu lieu entre un car venant de Watrelos et le chariot d'un messager de Comines, M. Paccé.

D'après le témoignage de plusieurs personnes, le cocher du car n'avait pas, au moment de l'accident, pris le virage de la Basise, signalé son approche par le coup de sifflet réglementaire. Cette fois encore il n'y a eu que des dégâts matériels. La déviation du car a été fortement endommagée.

Nous avons parlé, il y a quelques jours, de vol d'une charrette d'oranges chez M. Voreux, épicer, rue de l'Ommelet. On se rappelle qu'un individu, s'était présenté chez M. Voreux, pour y acheter des oranges, et avait trouvé tout naturel d'enlever la charrette que l'on avait imprudemment déposée sur le trottoir, et de disparaître. Le nom du voleur n'était pas connu ; mais son signalement fut livré à la police. Aussitôt plusieurs agents de la sûreté furent mis en campagne et hier un de ces industriels qui, le dimanche « font jouer » des amendes dans les estaminets était arrêté.

Ce marchand, nommé Henri Kerekhova nia d'abord toute culpabilité, puis finit par avouer que l'auteur du vol était un client qui se trouvait en même temps que lui dans le magasin, et qu'il avait aidé à l'enlèvement. Le nom du voleur n'était pas connu ; mais son signalement fut livré à la police. Aussitôt plusieurs agents de la sûreté furent mis en campagne et hier un de ces industriels qui, le dimanche « font jouer » des amendes dans les estaminets était arrêté.

Le spectacle de cette scène avait amusé une certaine courbe d'environ. Un agent remarqua ce rassemblement et voulut en connaître la cause. Il put bientôt juger des faits par lui-même et dix minutes plus tard, les deux marchands de chiffons se trouvaient au dépôt de sûreté.

Les deux combattants se nomment Augustin Biomat et Ch. Elfige.

Deux jeunes gens sont entrés hier, chez un charcutier de la Grande-Rue et l'ont prié de leur servir pour quelques sous de pâté.

Ces deux clients ont profité du moment où le charcutier avait le dos tourné pour enlever plusieurs saucissons de l'étalage et quand le marchand revint au comptoir, ils avaient pris la fuite. Tous les deux sont inconnus, mais leur signalement a été livré à la police.

un pardessus qu'un voleur inconnu a enlevé chez M. Emile Wille, de la rue des Arts.

Le voleur de la montre n'est pas connu non plus.

La plupart de nos concitoyens ont déjà visité la Brasserie Alsacienne l'un des cafés les plus fréquentés de Lille, bien connu pour son excellente bière de Munich et pour la chouchoute, le saucisson et le jambon de Strasbourg qui y délectent à toute heure de la journée. Roubaix va posséder un établissement de ce genre.

La Brasserie Alsacienne, s'ouvrira samedi soir, rue Nain, à l'ancien Café du Centre, en face de l'Hôtel Ferraille.

Mme Chouin, âgée de 27 ans, ouvrière dans la filature, M. M. Villard, Castelbon et Vial, rue de Douai, à Lille, a été subitement prise d'un éblouissement et est tombée d'un escalier d'une hauteur de 3 mètres.

Elle a sa chute, elle a reçu des blessures qui mettent ses jours en danger.

Hier à midi, le nommé Lorange, tueur de chevaux à l'abattoir de Lille, a eu la jambe droite cassée par la chute d'un morceau de viande de 150 kilos.

Le dimanche, 26 décembre, à deux heures et demie, dans l'Hippodrome, rue Nicolas Leblanc, 37, à Lille, M. Desmet, marchand de vin, et l'un des plus éloquents défenseurs de la cause catholique, fera une conférence sur la Liberté religieuse. Cette conférence ayant lieu dans une réunion privée, les invitations seront absolument personnelles, et devront être remises à l'entrée. On peut s'adresser pour plus amples renseignements au bureau du journal ou à l'Église de Saint-Charles Baronne, rue de la Barre, 101.

LE JEU DE BOULE A LA PLATINE  
La société établie chez Louis DUMONT, rue de Lancy, 138, à l'honneur d'informer les amateurs qu'elle fera jouer à la platine le dimanche 9 décembre 1889, deux beaux cartels, valeur de 1<sup>er</sup> prix, un cartel de 30 fr. — 2<sup>e</sup> prix, un cartel de 25 fr., les deux cartels garantis deux ans.

Il sera fait des prix en argent de la valeur de 10 fr. avec le supplément.

Tout joueur pourra prendre trois inscriptions, pourvu qu'il laisse un peloton d'intervalle.

Le jeu commencera à 8 heures du soir. L'inscription finira à 8 heures.

La bouillotte étant à couvert, le jeu ne sera pas remis en cas de mauvais temps.

NOTABILITÉS COMMERCIALES de Roubaix  
BLAUWART, r. du Vieil-Aubrevin, 3.  
Spécialité de Baplines, Pices, moustres, Glaces.

AU GRAND BON MARCHÉ, 2 & 4, Grande-Rue  
Confections pour Hommes et Enfants.

ALA PETITE JEANNETTE, 9, rue Saint-Georges  
ESOUTY, Chimiste, Bonnetier, Ganterie.

Achille KALTENBACH, tapissier, 3, rue Nain  
se recommande par la bonne exécution des commandes.

Veuve LEMERRE-RENAUX & BIZARD-LEHERRE  
Gde-Rue, 13, Roubaix. Fondée en 1812.  
ORFÈVRE-BIJOUTIER, SPÉCIALITÉ 1<sup>re</sup> MARIAGE.

TEINTURERIE LYONNAISE, Rue du Curé, 26  
Teintures fines. Spécialité de nettoyages & sec.

H. DESFONTAINES, épicerie, comestibles, PREMIERS, VINS et LIQUEURS

LOUCHEUR-FAUCONNÉ, mercerie, 40, Gde-Rue  
Rubans, Soieries, perles et Garnitures.  
FOURNITURES DE ROBES, DE TAILLEURS & TAILLEUSES.

UN HOMME A LA MER  
Calais, 18 décembre, 12 h. et s.  
Hier matin, M. Auguste Beaugrand, patron du bateau de pêche n° 719 est tombé à la mer à vingt milles du nord de Calais.

Les matelots lui ont tendu les avirons mais le vent chassait le navire et Beaugrand n'a pu être sauvé.

Le bateau est rentré hier soir.  
Auguste Beaugrand était âgé de 27 ans, et était célibataire.

CALAIS. — Chemin de fer de France en Angleterre. — Nous croyons savoir que M. le Président de la République vient de recevoir des pièces d'une précision remarquable, en vue de l'établissement d'un chemin de fer à ciel ouvert au détroit de la Manche.

Aux appréciations si favorables qui se sont déjà produites en France, relatives au projet de rétablir les pénitents des ministres, supprimés par la loi de 1849, dans un moment où régnait la fièvre des idées nouvelles, une nouvelle fois a été faite remarquer M. Comans. — Finalement la Chambre a décidé qu'une commission composée de cinq membres de la gauche et de cinq membres de la droite, se réunisse pour étudier la double question de l'augmentation du traitement et du rétablissement de la pension des ministres.

L'ordre des travaux parlementaires a ensuite été réglé pour la semaine prochaine. Sur l'observation de M. de Lantsheere, la discussion des budgets de 1890 a été ajournée à la rentrée des vacances de Noël. Le rachat du chemin de fer de Liège à Turbath a donné lieu à un débat préliminaire dans lequel M. Demouy a annoncé qu'il se proposait de poser longuement la question. Il s'agit de savoir, d'après l'honorable membre, si l'État en reprenant cette ligne ne pourrait pas se procurer une concession ne rachetant que l'usage et en laissant à l'État le droit de propriété.

« C'est M. Menton, député de Douai, et non M. Giroud qui se représentera plus aux prochaines élections municipales. »

« STRENGVORDE. — Nous lisons dans le *Petit Nord*.  
« Par décision du ministre de la guerre, M. Bouquet, sous-lieutenant de réserve au 73<sup>e</sup> de ligne, a été suspendu pour un an pour s'être promené en tenue lors de l'élection au conseil d'arrondissement dans le canton de Steenvoorde, et avoir contrefait son uniforme dans la suite électorale. »

« ARRAS. — Nous lisons dans le *Propagateur*.  
« La mode est de crocheter. La boîte du journal a été crochétée aujourd'hui ; nous ne savons quelles étaient les intentions du mal-faiteur. »

« Un instrument en fer a fait sauter des éclats à la porte et deux des clous qui retenaient la serrure. »

« La fermeture de la chasse dans le Pas-de-Calais est fixée au 16 janvier 1891. »

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.  
Déclarations de décès du 17 décembre.  
Marie Verreyse, rue Lafontaine, maison Soudor. — Prudence Desmettre, rue d'Alma, cour Lefebvre-Tiberghien, 3. — Jules Delgatte, rue d'Italie, maison Dogaert. — Paul Courtray, qui se livre au commerce de la charbonnerie, rue de l'Épave, 20. — Florence Dumont, quartier du Balon, maison Plateau, 3. — Marguerite Willot, rue Galvani, 2.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 17 DÉCEMBRE.  
Céline-Jeanne Lorihé, rue des Ursulines, 12. — Zélie Souchet, 2, rue de la Quat. — Marie Malgou, 11. — Emile Lermoult, 7, rue de la République, 4. — Charles Desmettre, 64 ans, tisserand, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Bellinck, présenté sans vie, rue de la Perche, cour Briet, 25. — César Baillet, 63 ans, Hôtel-Dieu.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING  
Déclarations de naissances du 17 décembre.  
Céline-Jeanne Lorihé, rue des Ursulines, 12. — Victor Dhal, 25 ans, rue des Mottes. — Adèle-Fideline Pipo, 4 mois, Phalempins. — Germaine Devos, 4 ans, Croix Rouge. — Célestine Pipo, 70 ans, veuve de Jeanne Carrière, rue des Fourtrains.

CONVOIS FUNÈRES et Obits  
UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Sépulchre le lundi 20 décembre 1889, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard-Marie-Joseph MOTTE, veuf de Dame Catherine DESJURMENT, décédé à Roubaix le 19 décembre 1879, dans sa 60<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin le mardi 23 décembre 1889, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Joseph ANTOINE BULTEAU, ancien juge au Tribunal de Commerce, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin le mardi 23 décembre 1889, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Joseph ANTOINE BULTEAU, ancien juge au Tribunal de Commerce, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin le mardi 23 décembre 1889, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Joseph ANTOINE BULTEAU, ancien juge au Tribunal de Commerce, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin le mardi 23 décembre 1889, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Joseph ANTOINE BULTEAU, ancien juge au Tribunal de Commerce, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin le mardi 23 décembre 1889, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Joseph ANTOINE BULTEAU, ancien juge au Tribunal de Commerce, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin le mardi 23 décembre 1889, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Joseph ANTOINE BULTEAU, ancien juge au Tribunal de Commerce, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 20 décembre 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphons RAUX, décédé à Roubaix, le 13 novembre 1880, à l'âge de 38 ans et deux mois. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 20 décembre 1889, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Joseph ANTOINE BULTEAU, ancien juge au Tribunal de Commerce, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 21 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Pierre-Louis-Joseph PENNELL, époux de Dame Augustine NYS, décédé subitement à Roubaix, le 23 juin 1875, à l'âge de 38 ans et 6 mois de la maladie d'Alzheimer, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 21 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Pierre-Louis-Joseph PENNELL, époux de Dame Augustine NYS, décédé subitement à Roubaix, le 23 juin 1875, à l'âge de 38 ans et 6 mois de la maladie d'Alzheimer, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 21 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Pierre-Louis-Joseph PENNELL, époux de Dame Augustine NYS, décédé subitement à Roubaix, le 23 juin 1875, à l'âge de 38 ans et 6 mois de la maladie d'Alzheimer, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 21 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Pierre-Louis-Joseph PENNELL, époux de Dame Augustine NYS, décédé subitement à Roubaix, le 23 juin 1875, à l'âge de 38 ans et 6 mois de la maladie d'Alzheimer, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 21 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Pierre-Louis-Joseph PENNELL, époux de Dame Augustine NYS, décédé subitement à Roubaix, le 23 juin 1875, à l'âge de 38 ans et 6 mois de la maladie d'Alzheimer, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

UN OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 21 décembre 1889, à 9 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Pierre-Louis-Joseph PENNELL, époux de Dame Augustine NYS, décédé subitement à Roubaix, le 23 juin 1875, à l'âge de 38 ans et 6 mois de la maladie d'Alzheimer, ancien maître de l'école de Roubaix, époux de Dame Mathilde LENGLET, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1889, à l'âge de 60 ans. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.